

1. Consulter la **procédure dossier CRITERES 2027**
2. Télécharger « le dossier critères » sur le site omsvdascq.fr - rubrique : club
3. Compléter le dossier de demande de subvention de fonctionnement avec précision

Si vous sollicitez une subvention :

☞ **Exceptionnelle** : La demande devra être motivée, détaillée et accompagnée de justificatifs, (budget, devis et d'un courrier motivant la demande)

☞ **« Action de territoire » Uniquement** les nouvelles actions mises en place au cours de la **saison 2026/2027** sont éligibles. Il peut s'agir, par exemple, de l'achat de matériel nécessaire **à un nouveau projet**, d'actions menées auprès des établissements scolaires ou spécialisés, d'interventions dans les quartiers, de la création d'une section handisport ou de toute autre initiative répondant à cet objectif. Toute demande doit être accompagnée de justificatifs correspondants (factures, devis, conventions, etc.).

4. Transmettre l'ensemble des pièces à l'OMS au plus tard pour le **jeudi 15 octobre 2026**

Le dossier CRITERES (les éléments comptables et la fiche coordonnées) : **en format papier uniquement**

Toutes les autres pièces justificatives : **par mail à subventions@omsvdascq.fr**

5. Informations complémentaires :

- ✓ **Le budget prévisionnel** doit être équilibré,
- ✓ **Enregistrement des dons** : (Abandons des remboursements)
Bénévoles : 800 € (dons, frais kilométriques, frais de téléphone, frais d'hébergement...)
Entreprises : 500 € (dons alimentaires, maillots, interventions...)

*Les sommes doivent être enregistrées en **classe 6** en fonction de la nature du don et en **classe 7***



754- Ressources liées à la générosité du public (montant global)

Ou

7541- Dons manuels

7542 abandon de frais par les bénévoles (800 €)

7542 – Mécénats (500 €)

- ✓ **Enregistrement des contributions volontaires en nature :**

VALORISATION DU BENEVOLAT

Secrétariat : 120 h à 10 € = **1 200 €**

Le coût horaire peut être évalué en fonction de la mission du bénévole (encadrement, chargée de communication...)

AIDES SUPPLETIVES VILLE

Mise à disposition d'équipement, prêt de matériel : **3 000 €¹**

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES					
860	Secours en nature (matériel, alimentaire...)				
861	Mise à disposition gratuite de biens	3 000	870	Dons en nature (matériel, alimentaire...)	
862	Prestations		871	Prestation en nature	3 000
864	Personnel bénévole	1 200	875	Bénévolat	1 200
TOTAL		4 200	TOTAL		4 200

¹ Montant indiqué dans le courrier d'attribution de subvention de la ville ou que vous pouvez consulter sur le portail ASSOVA